

Novembre 2020

Christian Guespin
Président du GDSA22



Le mot du président

En cette année 2020, pour la première fois, nous sommes confrontés avec la pandémie du covid 19, à un problème majeur qui touche 4 générations confondues. Pour faire face à cette pandémie, une règle de base s'est invitée d'elle-même : adaptation. Dans notre domaine de l'apiculture, activité associée à l'agriculture, nous avons pu bénéficier d'un régime relativement clément lors de la 1ère vague, et avons pu continuer normalement à gérer nos colonies. La 2ème vague arrive alors que la saison est terminée, et n'aura donc que peu de conséquences sur nos abeilles. Il n'en est pas de même pour nous autres homo-sapiens. La 3ème vague que l'on nous prédit au Printemps prochain, nous oblige de facto, à prendre des décisions

1ère décision : les sessions du rucher-école ne peuvent être programmées en l'état actuel du contexte sanitaire ;

2ème décision : l'Assemblée Générale 2021 se déroulera à une date que nous ne pouvons prévoir à ce jour, ce moment fort de notre association ne pouvant se faire qu'en toute sécurité. De ce fait, il a été décidé de prolonger le mandat de nos administrateurs sortants jusqu'à cette assemblée, les mêmes dispositions seront appliquées à nos membres cooptés.

3ème décision : les visites sanitaires chez nos adhérents reprendront lorsque celles-ci pourront être effectuées en complète sérénité vis à vis des colonies mais surtout de nos adhérents ;

Cette pandémie aura retourné la situation : on s'occupera d'abord de la bonne santé des apiculteurs... et de nos TSA !

En cette année si particulière, l'équipe du GDSA 22 a cependant continué à œuvrer

et a pu assurer ses principales missions.



Tout d'abord, les médicaments ont pu être distribués dans les temps à nos adhérents (ce fut limite pour l'APISTAN) soit par courrier, soit par l'intermédiaire de nos TSA et nos vétérinaires. Nous avons réussi quelques réunions (en plein air) pour nos conseils d'administration et notre rencontre avec l'équipe des TSA. Le travail de cette fin d'automne se focalise sur l'année 2021 : comment l'aborder, et comment rester en contact avec vous, sans pouvoir se rencontrer ?

Le bulletin de liaison : nous envisageons de faire parvenir en format papier un bulletin de liaison et d'information, à tous nos adhérents. Cette démarche peut sembler rétrograde mais nous avons constaté que le site est trop peu consulté et des informations, notamment sur la distribution des médicaments, n'étaient pas relayées (nous avons été assaillis d'appels téléphoniques, le mot n'est pas trop fort !). Ce bulletin offrira aussi la possibilité de partager des informations apicoles pour ceux qui ne peuvent se déplacer lors de nos rencontres annuelles.

N'hésitez pas à nous communiquer vos idées pour rendre agréable et ludique, ce bulletin de liaison de la communauté des apiculteurs du GDSA des Côtes d'Armor

Le Président Christian Guespin

Sommaire

Le mot du président	1
Adhésions 2021	2
Déclarer vos ruches	2
Réunion du GDS Bretagne	3
Le Rucher école	3
Commande de matériel	3
Actualité apicole	3
Le calendrier apicole	4
Le TSA	4

"2020 une année
pas comme les
autres..."

Adhésions 2021

Voici une nouvelle année qui commence. Nous vous rappelons les raisons d'adhérer et de faire adhérer d'autres apiculteurs, à votre association qui œuvre pour de bonnes pratiques sanitaires apicoles.

Vous trouverez ci-joint votre formulaire d'adhésion pour 2021.

Avec une commande de médicaments en avril, vous connaîtrez plus précisément le nombre de colonies à traiter fin juillet début août, la miellée en Bretagne se terminant en général fin Juillet sauf cultures.

Le bon de commande vous sera adressé début avril. Il sera à retourner le plus rapidement possible et impérativement au plus tard pour le 30 avril, voir informations sur le "bulletin de liaison Nov. 20"

Pour information : l'association GDSA 22 est seule habilitée à rétrocéder des médicaments vétérinaires à ses adhérents, dans un cadre légal défini par le Plan Sanitaire d'Élevage (agrément Préfectoral) avec informations aux intéressés.

Toute revente ou cession même gratuite est interdite.

Une évolution en 2021 : Les apiculteurs [assujettis à la TVA](#) pourront désormais récupérer la TVA en commandant les produits de lutte contre varroa.

Les modalités pratiques de cette disposition seront précisées avec le formulaire de commande médicaments qui vous sera adressé en avril.

Être adhérent à l'association GDSA22 en 2021, vous permet de :

-adhérer au Plan Sanitaire d'élevage (PSE) et avoir la visite d'un

Déclarez vos ruches

Jean François Klimm (Trésorier)

Tout apiculteur est tenu de déclarer auprès des services de l'État chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre, les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur.

C'est une obligation annuelle que vous soyez particulier, groupement, association, ou entreprise.

A des fins de loisir ou à des fins professionnelles, la déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue. Gratuite et sans engagement de la part des apiculteurs, elle permet une meilleure connaissance du cheptel apicole, d'améliorer la santé des abeilles et d'obtenir des aides européennes.

Procédure :

La déclaration de ruches peut être réalisée par une procédure simplifiée en ligne sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Si vous ne disposez pas d'accès à internet, vous pouvez vous adresser à un proche ou à votre mairie pour vous aider dans la démarche.

Ils pourront éventuellement vous procurer le formulaire Cerfa 13995*04 téléchargeable sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation indiqué ci-dessus. Vous pourrez ainsi effectuer cette démarche par voie postale à l'adresse indiquée sur le formulaire.

Un récépissé de votre déclaration de ruches vous sera adressé par mél immédiatement après validation de la démarche si vous avez internet ou par courrier si vous avez

technicien sanitaire apicole (TSA) avec échanges personnalisés et conseils sur la conduite de vos ruches, lors de visites collectives ou individuelles. L'ouverture des ruches est facultative.

- assister à l'Assemblée Générale et avoir ainsi des informations sur votre association et sur l'évolution de la filière apicole,

-rencontrer d'autres apiculteurs pendant la journée.

- bénéficier de tarifs préférentiels sur :

- o revues apicoles, « Santé de l'Abeille, Abeilles et fleurs, Abeille de France, Info-Reines » ;
- o médicaments vétérinaires,
- o matériel apicole en commande groupée
- o pièges contre le frelon asiatique. etc.....

Adhérer au GDSA 22, c'est la possibilité de vous faire représenter par votre association dans les différentes instances de l'État, décideuses de la réglementation de l'Apiculture Française : Préfecture, SRAL, GDS Bretagne, ADA Bretagne, etc.

Le GDSA 22 ne fonctionne qu'avec la cotisation de ses adhérents, calculée en fonction du nombre de colonies détenues (en harmonie avec les 3 autres GDSA bretons).

Pour nous contacter par mail : contact@gdsa22.fr

utilisé le formulaire papier.

En cette période de confinement, ce récépissé vous sera utile pour justifier vos déplacements sur vos ruchers et l'achat de fournitures apicoles nécessaires à votre activité. Les premiers déclarants reçoivent un numéro d'apiculteur (NAPI) attribué gratuitement.

C'est ce numéro que vous devez nous communiquer lors de votre adhésion au GDSA22.

Attention ! Si vous n'avez pas de NAPI lors de votre adhésion au GDSA22, un numéro sous la forme « 99 suivi de plusieurs chiffres » est attribué par notre application informatique. **Ce n'est pas un numéro officiel mais provisoire dans l'attente de votre déclaration de ruches.**

Et, contrairement à certaines idées reçues, le bulletin d'adhésion, le reçu de cotisation et la facture que nous vous adressons lors de votre adhésion au GDSA 22 ne valent pas récépissé de déclaration de ruches ! Le GDSA 22 est une association loi 1901 mais pas un organisme d'État.

Aidez-nous dans la lutte contre les maladies et le suivi sanitaire des abeilles des Côtes d'Armor. Chacun d'entre nous connaît un ou des apiculteurs dont les colonies ne sont pas déclarées, contactez et encouragez-les à nous rejoindre.

Les ruchers non traités sont source de contamination des colonies voisines même correctement soignées.

La santé des abeilles est l'affaire de tous !

Réunion du GDS Bretagne

Geneviève Piéto (Secrétariat TSA)

Le 13 octobre dernier s'est réunie la section apicole du GDS Bretagne regroupant des représentants des 4 GDSA de Bretagne.

Au cours de cette réunion ont été abordés les sujets suivants : le budget de la section (bilan 2019, prévisions 2020/2022), le PSE, le réseau des TSAs, le réseau sentinelle, les ruchers écoles, la lutte Varroa, l'élection du nouveau président de la section apicole du GDS Bretagne. A la fin de cette journée l'ADA Bretagne a fait une présentation de ses différentes activités.

Commande de médicaments

Cette année, pour l'ensemble des départements bretons il s'agira de réaliser un achat groupé des médicaments et de proposer la récupération de la TVA pour ceux qui peuvent en bénéficier.

Les commandes aux laboratoires devront être transmises pour le 31 mai (1ère semaine de juin). La livraison serait assurée pour le dernier week-end de juin afin de réaliser les envois ou la distribution avant les départs en vacances.

Afin de respecter cette date d'envoi des commandes aux laboratoires, vous recevrez votre bon de commande début avril et il devra être retourné au GSDA pour le 30 avril au plus tard.

Commande de matériel apicole

Notre partenaire Route d'Or assurera la livraison de commande de matériel comme chaque année, commande qui sera distribuée le Samedi 13 Mars 2021 ; date pressentie qui sera confirmée ou modifiée dans le bulletin de liaison que vous recevrez en Février 2021.

La commande de matériel est un service proposé aux seuls adhérents du GSDA mais n'est pas gérée par l'association.

Le bon de commande est à renvoyer directement à Route d'Or avant le 15 janvier avec chèque libellé Route d'Or"

L'échange de cire sera possible pendant cette journée.

Le Rucher école

En l'état actuel des informations concernant la pandémie du Covid 19, l'organisation de la session du rucher-école 2021 ne peut s'envisager pour les raisons suivantes : les réunions à plus de 6 personnes ne sont pas autorisées, la structure d'accueil au lycée de la Ville Davy ne correspond pas aux préconisations de l'ARS. Un point sera fait en Février 2021 qui sera porté à votre connaissance par le « Bulletin de liaison » et sur le site du GSDA 22.



Jour de récolte au rucher école

Actualité apicole

Bilan de la saison 2020 : nos abeilles auront vécu une année bien meilleure que nous, homo-sapiens.

Le Printemps et son épisode de chaleur a permis d'engranger une belle récolte d'un miel multi floral fort goûteux, avant le trou de floraison ou les 3 jours de « saints de glaces » auront duré plus de 10 jours. Puis ce fut un été pas très chaleureux mais avec une humidité propice à la rentrée de nectar et avec encore une belle récolte d'un beau miel ambré. Les colonies sur sarrasin ont donné une belle hausse d'un miel au goût plus apprécié que son odeur (diront les mauvaises langues). L'automne a mis les colonies non nourries après récolte, en danger de famine, il a fallu y pourvoir par 2 fois (nourrissement) pour assurer des provisions hivernales stockées. Il a fallu attendre les derniers jours d'Octobre pour voir des rentrées significatives de miel et pollen de lierre qui auront complété la banane (nom donné au croissant de nourriture au-dessus de la grappe qui

conditionne la survie de la colonie en période froide). Bon hivernage, on se retrouve dans le Bulletin de Liaison de Février 2021.

Christian Guespin



Le calendrier apicole

En 1890, dans son calendrier apicole, Contardi écrivait « Tout l'art de l'apiculteur consiste à avoir des ruches bien peuplées. C'est un principe dont on ne doit jamais s'écarter ».

NOVEMBRE- DÉCEMBRE - JANVIER

Dernière visite de préparation à l'hivernage, vérifier l'état sanitaire des ruches. Dès que les températures passeront en dessous des 5°C la grappe commencera à se former et il faudra éviter de la déranger. S'il y a des choses importantes encore à faire, il faudra les réaliser lors de belles journées avec des températures agréables.

Si ce n'est déjà fait, poser les partitions et un isolant sur le dessus de la ruche.

Mettre des cales à l'arrière de la ruche pour qu'elle penche légèrement vers l'avant, permettant ainsi l'évacuation de l'eau due à la condensation.

Fermeture des ruches par la pose de portières ou la réduction de l'entrée avec des calles de bois ne laissant qu'une ouverture de 2cm de large maximum. Cela évitera l'entrée de petites bestioles à la recherche de chaleur et de nourriture.

Ramener les ruches vides pour ranger les cadres et désinfecter les autres éléments. Faire un état du matériel et fabriquer ou commander le matériel manquant, afin de ne pas être surpris en début de saison. Le printemps est une saison chargée et courir après du matériel manquant et parfois en rupture de stock chez les distributeurs est fort désagréable.

Entretien du matériel (couche de protection, peinture ...). Filer les cadres et poser les cires gaufrées. Fabriquer ou acheter des cadres à maies.

Mettre à jour le cahier d'élevage : nombre de ruches, ruchettes et nucléis avec indication de

l'emplacement des ruches, les traitements effectués, le nourrissage.

Faire la déclaration des ruches avant fin décembre. Effectuer un comptage varroa après le traitement, cela permettra de juger l'opportunité d'un traitement secondaire fin décembre ou tout début janvier avant la reprise de la ponte.

Faire l'entretien du rucher : couper l'herbe devant les ruches, couper les branches qui pourraient frapper les ruches par grand vent. Une visite régulière du rucher permet de remédier à ces problèmes.

Réaliser, au minimum chaque mois, une visite de contrôle de la nourriture (soupeser la ruche sans l'ouvrir) et ne pas hésiter à les nourrir (avec du candi solide à partir de novembre car les températures sont souvent inférieures à 10°C).

Reprendre les notes prises au cours de l'année qui vient de s'écouler afin d'en tirer les leçons et prévoir les corrections à apporter. Définir la stratégie à mettre en place pour mener au mieux la nouvelle année apicole. Se perfectionner en lisant (ou relisant) les revues apicoles reçues au cours de l'année. Se replonger dans la lecture de livres apicoles. Confronter les pratiques des uns et des autres est toujours très enrichissant.

Vente du miel, fabrication de produits issus de la ruche (bougies, savons, bee wraps, encaustique, pain d'épice...).

Geneviève Piéto



A propos de la fermeture des ruches, voici une astuce bien pratique de Georges Ponthieux. Il utilise des baguettes à relier plastique de 9mm qu'il coulisse sur la portière Nicot. On la coupe à la longueur souhaitée. Ouverture à droite, à gauche, au centre, comme on veut, ça coulisse tout seul.

Le TSA un homme à votre service

Patrick Santier TSA

Votre GDSA, dans sa mission de visites sanitaires, dispose de 11 TSA (Technicien Sanitaire Apicole). Leur rôle est de voir avec vous les bonnes pratiques et le bon usage du médicament utilisé pour le traitement de vos colonies, dans le cadre du PSE (Plan Sanitaire Élevage), que vous vous êtes engagés à respecter. Il est en lien avec le vétérinaire conseil de la structure pour tout problème sanitaire qui pourrait impacter vos ruches.

Mais pour vous adhérent GDSA, il a aussi une mission de conseil en étant, sur le terrain, votre interlocuteur privilégié.

Dans le prochain bulletin de liaison, vous aurez la carte de répartition et les

coordonnées du TSA de votre secteur. N'hésitez pas à leur faire appel. contact@gdsa22.fr



GDSA 22
L'action sanitaire apicole : tous ensemble

GDSA22
Boite postale 3
22560 TREBEURDEN

Téléphone :
06.81.24.00.35

Adresse électronique :
contact@gdsa22.fr

Nous sommes sur le
Web !

<http://www.gdsa22.fr>